

*Le budget*

dans les années 1968 jusqu'en 1975, et même en 1980. Alors, pour parvenir à cet idéal, il va falloir des générations du Canada, madame la Présidente.

On a également fait allusion dans le Budget des réductions auprès des provinces, et tantôt la députée de Malpèque faisait abondance de cette situation. Le député de Restigouche-Chaleur a également fait état du fait que le gouvernement fédéral, passez-moi l'expression, pelletait son déficit dans la cour des provinces. En ce qui me concerne, madame la Présidente, je suis évidemment de la province de Québec, il faut quand même ramener les choses dans leurs justes perspectives. Encore une fois, depuis 1984, depuis que nous sommes en fonction, les augmentations des paiements de transferts aux provinces, jusqu'à présent, ont toujours été de l'ordre moyen d'environ 6,5 p. 100. Cette année, le ministre des Finances a dit: Pour les 40 ministères fédéraux, l'augmentation des dépenses, pas les coupures, l'augmentation des dépenses sera de l'ordre de 3 p. 100. Il y va de même pour les provinces. Tantôt l'honorable députée de Malpèque disait: Oui, mais on avait des programmes prévus à longue échéance, ce qui fait en sorte qu'on est obligé de se réajuster. Écoutez, il y a quand même un budget annuel, et c'est là-dessus finalement que les provinces, que les ministres des Finances, ainsi que le ministre des Finances du Canada doivent également fonctionner.

• (1340)

Savez-vous, madame la Présidente, combien nous versons annuellement, en termes de transferts, sous trois programmes principaux, à la province de Québec? C'est de l'ordre de 10 milliards de dollars. Et si on regarde les augmentations, 6,5 p. 100, pour la ramener cette année à 3 p. 100, en termes de dollars, cela veut dire une réduction d'environ 221 millions. Quand je dis une réduction, encore une fois, il faut prendre le mot dans son contexte, c'est une augmentation de transferts, mais au lieu d'être de l'ordre de 6,5 p. 100, elle est ramenée à 3 p. 100, de la même façon qu'elle l'est à tous les ministères.

Lorsqu'on parle également de transferts aux provinces, il faut se rappeler qu'il y a trois principaux programmes: le programme de péréquation, une formule très complexe et qui s'applique intégralement. Le deuxième programme, c'est le Régime d'assistance publique du Canada. Ces deux programmes—là pour la province de Québec, il n'y a aucune réduction parce que, malheureusement, en ce qui nous concerne, le Québec est considéré comme une province pauvre. Alors pour ces deux programmes de transferts il n'y a pas de réduction. Les 221 millions s'appliquent sur le troisième programme qui s'appelle le Programme espèces et points d'impôt. Une somme de 221 millions pour la province de Québec, cela correspond à 0,6 p. 100 des dépenses effectuées par le gouvernement du Québec au cours du dernier exercice financier, ou

encore, 0,7 p. 100 des prévisions budgétaires du Québec lors de son dernier budget. Alors lorsqu'on parle de «pelletage» dans la cour des provinces, il faut ramener les choses à leurs vraies dimensions, et dire que... C'est malheureux, parce que le Québec est un mauvais exemple dans le sens que l'augmentation des dépenses, et c'est la raison pour laquelle je posais la question à ma collègue de l'Île-du-Prince-Édouard, celles du Québec sont d'un pourcentage qui est de l'ordre de entre 4 et 4 1/2 p. 100. Ce n'était pas exagéré si l'on compare que l'Ontario est de l'ordre de 9 1/2 p. 100 à 10 p. 100 de l'augmentation des dépenses. En somme, ce que je veux dire, c'est que les provinces sont aussi partie du problème.

Elles avaient des dépenses nettement pour la plupart plus élevées que le taux de l'inflation et le ministre des Finances a ramené ou veut ramener, c'est le but de l'exercice aussi, les provinces à se donner, en fait, un taux de progression d'accroissement des programmes à un rythme plus approprié en fonction de l'économie. Parce que si les prévisions du ministre des Finances du Canada sont correctes, et que l'économie reprend un rythme de croisière normale, qui va en bénéficier, sinon les provinces? Alors il est important dans cet exercice, que non seulement les Canadiens et les Canadiennes dans son ensemble mais aussi les institutions, les gouvernements fassent aussi leur part, fassent en sorte que les citoyens et les citoyennes soient sensibilisés à l'énormité de la situation que nous avons héritée, qu'on le veuille ou non. Je veux bien, en fait, madame la Présidente, dire qu'on est fin et qu'on est beau... Non, non, mais quand même les chiffres, c'est plus que cela, parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. De moins 16 milliards en cinq ans sur le budget de fonctionnement, nous avons passé à plus neuf milliards, et l'on prévoit pour l'an prochain, plus 13 milliards. Mais vous le constatez, nous avons encore un bon bout de chemin pour arriver à zéro et de là commencer à rembourser le capital de la dette qui sera d'au-delà—je n'ose pas l'imaginer, c'est quasiment inimaginable—600, 700 milliards de dollars. Imaginez le taux d'intérêt sur une dette aussi énorme!

Madame la Présidente, lorsqu'on parle d'abandon de souveraineté, c'est à cela qu'on fait allusion, c'est la situation économique d'abord et avant tout. Et lorsqu'on se targue de dire: Eh bien, écoutez, malgré le fait que le ministre des Finances dise qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôt et qu'on nous ramène toujours avec la TPS, madame la Présidente, tout le monde le sait, et vous en particulier, cette réforme fiscale, cette forme, cette nouvelle taxe sur les produits et services se veut essentiellement non pas une nouvelle taxe en soi, mais une taxe de remplacement qui va remplacer l'actuelle taxe de vente fédérale qui existe depuis, imaginez, 1924, qui, depuis 1944, fait l'objet d'un rapport de commissions royales